



Conseil d'Exploitation du SPANC

Mardi 5 mars 2013, 20h, Mairie d'Argelès-Gazost

Compte-rendu

Pièces jointes :

- Bilan d'activités 2012 du SPANC des Vallées des Gaves
- Rapport annuel 2012
- Débat d'orientation budgétaire 2013 – Budget annexe du SPANC
- Présentation du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Nombre de membres du conseil d'exploitation : 5

Etaient présents :

M. Joseph FOURCADE, SIVOM de Lourdes Est
M. Dominique GOSSET, SYMIHL
M. Jean-Pierre MENGELLE, Ville de Lourdes
M. André PUJO, SYMIHL
Mme Viviane ARTIGALAS, Communauté de communes du Val d'Azun

Assistaient également au conseil :

Melle Emmanuelle BEGUE, directrice du SMDRA et de la Régie du SPANC
Mme Hélène TINTET, SMDRA
Mme Francine MOURET, SMDRA
Melle Emilie MANSANNE, SMDRA
M. Guillaume BAYLE, technicien du SPANC
M. Sébastien VERGEZ, technicien du SPANC

Le quorum étant atteint, les membres peuvent délibérer valablement.

Le Conseil d'exploitation s'ouvre sous la présidence de M. Fourcade.

1- Présentation du bilan d'activités 2012 et rapport annuel du SPANC Vallées des gaves - Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau :

Guillaume BAYLE, technicien SPANC, et Hélène Tintet, Responsable du service Environnement, présentent le bilan d'activités 2012 du SPANC ainsi que le rapport annuel sur les prix et la qualité du service.

Suite aux nouvelles modalités de contrôle applicables depuis juillet 2012 (arrêté du 27 avril 2012), le nombre d'avis défavorable a augmenté. Cela s'explique par le fait que le service est dans l'obligation d'émettre un avis défavorable lors de l'absence d'éléments probants permettant de vérifier le bon fonctionnement des installations. Avant juillet 2012, dans ces cas, l'avis était souvent « réservé ». Cependant, l'avis défavorable n'est pénalisant pour l'utilisateur que dans le cas des ventes (obligation de mise aux normes dans les un an après la vente), et de risque pour la santé et/ou l'environnement (obligation de mise aux normes sous 4 ans). Dans les autres cas, aucun délai de réhabilitation n'est imposé par la réglementation.

Les membres du Conseil valident son contenu et sollicitent l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre des subventions aux SPANC pour le contrôle initial de conception-réalisation et pour le contrôle périodique. Ces documents seront également présentés au Comité Syndical du SMDRA.

2- Présentation du budget annexe 2013

Mademoiselle Bégué, Directrice de la Régie du SPANC, indique que les orientations budgétaires avaient été présentées dans un premier temps au Comité Syndical du SMDRA en décembre 2012. Un document a été distribué aux délégués présents concernant les résultats 2012 et les prévisions 2013 de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil d'exploitation est informé des prévisions budgétaires 2013 pour le budget annexe du SPANC. Au vu de ce document, le Conseil d'Exploitation émet un avis favorable sur ce budget. Cet avis sera également présenté lors du débat d'orientation budgétaire en comité syndical SMDRA le 05 mars 2013.

3- Divers :

- Saisie des données et indicateurs de performance du SPANC

Madame Hélène TINTET informe le conseil d'exploitation de la mise en place, dès 2009, de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, désigné sous le sigle SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement). Dans ce cadre, les collectivités sont invitées à saisir, sur le portail Web dédié au SISPEA, les données et indicateurs de performance de leur service.

A l'échelon local, le réseau territorial de la DDT est mobilisé pour assister les collectivités dans la collecte des données issues des rapports sur le prix et la qualité des services publics.

Aussi, le SMDRA doit mandater la DDT des Hautes-Pyrénées pour réaliser la saisie des données et indicateurs de performance du SPANC Vallées des Gaves pour l'année 2012. Pour cela, le SPANC transmettra à la DDT le bilan d'activités et le rapport annuel du SPANC de l'année 2012.

Le Comité syndical délibérera lors de son prochain comité syndical pour mandater la DDT des Hautes-Pyrénées afin de réaliser la saisie des données et indicateurs de performance du SPANC Vallées des Gaves pour l'année 2012 sur la base du bilan d'activités et du rapport annuel du SPANC de l'année 2012.

Les membres du conseil d'exploitation valident cette demande.

- 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (2013-2018) : modalités de financement SPANC

Madame Hélène Tintet présente quelques lignes de ce nouveau programme qui va inciter les SPANC à prendre les compétences entretien et réhabilitation dans l'objectif d'offrir un service complet aux usagers. Le document ci-joint intitulé « Présentation du 10^{ème} programme de l'AEAG », détaille les nouvelles modalités applicables aux contrôles et leurs répercussions financières sur le budget d'un SPANC.

Deux éléments sont très incitatifs financièrement :

- l'exercice de la compétence entretien (passation d'un marché public pour choisir un ou plusieurs prestataires pour réaliser les vidanges auprès des usagers intéressés par cette démarche). Si le SPANC met en œuvre cette compétence, les aides de l'Agence seront plus importantes. A contrario, si elle n'est pas mise en œuvre, elles diminueront progressivement.
- Le partenariat pour traiter les dossiers de réhabilitation : il s'agit de signer une convention avec l'Agence de l'Eau qui permette au SPANC de gérer en direct ces dossiers et l'enveloppe financière dédiée. Ce partenariat apportera également des aides supplémentaires de la part de l'Agence.

Au vu des conséquences financières sur le service, il est envisagé de mettre en œuvre la compétence entretien à compter de 2015 et de signer le partenariat avec l'Agence concernant les réhabilitations dès l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Emmanuelle BEGUE
Directrice de la Régie du SPANC

